

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): Monsieur le président, nous n'avons pas pas pris une décision définitive à ce moment-ci. Lorsque nous en prendrons une, j'en informerai l'honorable député, mais avant d'entreprendre quelque démarche que ce soit, nous en informerons certainement les collectivités en cause.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Pourrais-je demander à l'honorable ministre s'il peut assurer la Chambre qu'une décision sera prise assez tôt afin que la rentrée se fasse à temps l'automne prochain?

M. Chrétien: Évidemment, monsieur le président.

[Traduction]

M. l'Orateur: On pourra poser quelques questions supplémentaires se rattachant à la première question posée cet après-midi. Je donne la parole au député de Gander-Twillingate, puis au député d'Oshawa-Whitby.

* * *

LES FINANCES

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT DE LA BANQUE DU CANADA—LES EXPLICATIONS DU GOUVERNEUR—LE CAS DES RÉGIONS À FORT TAUX DE CHÔMAGE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré au cours de l'allocation qu'il prononçait devant l'Association des courtiers en valeurs mobilières réunis aujourd'hui à Québec, que la décision de hausser le taux officiel d'escompte se fondait sur les conditions difficiles du marché du travail dans certaines régions du Canada—ce qui, je suppose, traduit en langage simple, signifie que le plein emploi existe dans certaines régions—le premier ministre pourrait-il nous dire si c'est là la position du gouvernement? Si oui, dans quelles régions du Canada existe le plein emploi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu le discours dont parle le député, aussi ne puis-je attester la véracité de la citation du député. Je peux répondre d'une façon générale que le gouverneur de la Banque et le ministre des Finances ont évidemment des contacts fréquents, et que la politique monétaire qu'ils suivent a, en général, l'appui du gouvernement.

M. Lundrigan: Puis-je demander au très hon représentant de dire ou de demander au ministre des Finances de nous dire, demain ou plus tard aujourd'hui, sur quoi se fonde la politique qui se dessine depuis deux mois? Peut-il, en fait nous assurer que la position est motivée par le plein emploi, ainsi que l'aurait déclaré le gouverneur de

[M. Laprise.]

la Banque du Canada aujourd'hui à Québec? De plus, si telle est la position du gouvernement, pourrait-il envisager des dispositions spéciales à l'égard des régions du Canada qui ont un taux de chômage de 6.3 p. 100, soit 570,000 chômeurs selon les dernières statistiques?

M. Trudeau: Pour ce qui est de la dernière partie de la question, monsieur l'Orateur, ces arrangements spéciaux sont ceux qui ont été proposés aux banques, bien entendu, par le ministre des Finances, lorsqu'on leur a suggéré de ne pas avoir le même taux, d'établir un double taux d'intérêt, d'avoir un taux plus bas pour les régions de faible expansion, c'est-à-dire celle où le chômage est élevé.

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT DE LA BANQUE DU CANADA—LES TAUX HYPOTHÉCAIRES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. En déclarant comme il l'a fait, dans sa première réponse, que les fonds hypothécaires correspondent exactement à la demande, c'est tout comme si le premier ministre disait que l'offre de cadillacs et d'appartements-terrace répond à la demande au Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit comprendre qu'une question comme celle-là est vraiment un ferment de polémique. Il voudra peut-être la poser de nouveau sous une forme acceptable du point de vue de la procédure.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, mon entrée en matière me paraît tout à fait raisonnable. Le logement n'étant pas comme les autres produits, puisqu'il est une exigence essentielle, le gouvernement voudrait-il faire en sorte, en établissant sa prochaine politique sur les taux d'intérêt, de distinguer entre les taux d'intérêts en général et les taux hypothécaires et s'assurer que ces derniers n'augmenteront pas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai tâché de démontrer, en répondant à une question précédente, qu'il n'y avait pas de pénurie, qu'en fait, on disposait de fonds hypothécaires considérables et qu'on en avait la preuve dans les mises en chantier de maisons dont le nombre atteint un record.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence va accorder la parole au député de Fundy-Royal pour une dernière question supplémentaire. Les députés doivent se rendre compte que nous n'en sommes toujours qu'à la première question; ensuite, ce sera le tour du député d'Hamilton-Ouest.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir au mot médicament employé par le premier ministre. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à prescrire les mêmes médicaments pour ceux qui sont atteints de dysenterie comme pour ceux qui souffrent de constipation, quand il sait parfaitement bien...

M. l'Orateur: A l'ordre.